

Conseil d'administration du CCAS

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025

DECISION MODIFICATIVE N°4 – 2025 – BUDGET PRINCIPAL

La Décision Modificative n°4 fait apparaître en section de fonctionnement et d'investissement, des inscriptions et des ajustements de crédits en dépenses et en recettes.

Elle se cumule avec le Budget Primitif et les DM1, DM2 et DM3.

L'équilibre financier de cette DM4 est le suivant ↴

SECTIONS	DEPENSES	SECTIONS	RECETTES
Fonctionnement Chapitre 012 Chapitre 042	45 000 € 14 977.58 €	Chapitre 70	59 977.58 €
Investissement Chapitre 21	14 977.58 €	Chapitre 040	14 977.58 €
<i>total</i>	74 955.16 €		74 955.16 €

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'approuver la décision modificative N°4 – 2025 du Budget Principal